

**ARRÊTÉ**

relatif à la promulgation de la loi du 29 janvier 2021
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Dardagny
(création d'une zone 4B protégée et d'une zone affectée
à de l'équipement public au village de Dardagny)
(12733)

Du 24 mars 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'expiration du délai de référendum,⁽¹⁾

ARRÊTE :

La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le lendemain de la publication du présent arrêté.

⁽¹⁾ Publié le 5 février 2021

Délai de réf. : 17 mars 2021

Communiqué à :

Législation 1 ex.
Sautier 1 ex.
DT 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :